

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

16 et 17 mai 2022
Lorient

Éléments de compte-rendu



« Assermenté ou non,
comment assurer la garderie
des espaces naturels littoraux ? »

La gestion des espaces naturels implique une mission de surveillance, qui implique parfois d'intervenir pour constater ou faire cesser des comportements inappropriés. Comment assurer au mieux cette mission avec les moyens -réglementaires, humains, matériels...- dont disposent les agents du littoral, les gardes du littoral et les agents de la délégation. Comment gérer au mieux les synergies avec les autres acteurs de la police de l'environnement ? Deux jours pour mieux connaître ces acteurs et réfléchir avec eux.



Ariane Regaud, cheffe du CACEM – Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin – Affaires maritimes



Véronique Raguenes et **Laetitia Gallis**, Douanes (brigade Garde-Côtes de Saint-Malo)



Loïc Creach, Conseil départemental du Finistère



Emmanuel Michalowski, inspecteur de l'environnement, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Bretagne)



Franck Robin, Office Français de la Biodiversité, chef de service adjoint, Département du Morbihan



Capitaine Matthieu Samson, Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique – (OCLAESP – Gendarmerie nationale)

Pour lancer la réflexion, les représentants de structures qui concourent à la police de l'environnement ont été conviés lundi 16 mai à une table-ronde et à des ateliers de travail, dans l'objectif de créer les conditions d'une collaboration plus efficace, voire d'initier ou de multiplier des actions coordonnées. Chacun des intervenants a pu présenter les missions et les méthodes de travail du service qu'il représente.

Le capitaine Samson a évoqué les missions des 9 gendarmes affectés à l'OCLAESP en Bretagne : le groupe environnement traite des questions liées à l'amiante, aux pollutions des milieux physiques, aux trafics illicites de déchets et de produits phytopharmaceutiques ainsi qu'à la protection de la faune et de la flore (trafic d'espèces protégées ou réglementées), le groupe santé publique s'intéresse quant à lui aux déviations médicales ou paramédicales (exercice illégal des professions de santé, infractions concernant les produits dérivés du corps humain, trafics de produits de santé).

Mmes Gallis et Raguenes ont rappelé que les missions des Douanes, coordonnées par les préfets maritimes, comprennent le sauvetage des personnes et l'assistance aux navires en difficulté, la lutte contre les trafics illicites (stupéfiants, migrants, en particulier), la lutte contre les rejets polluants illicites et contre les grandes pollutions, la lutte contre la pêche illégale, la surveillance des aires marines protégées, la sécurité maritime : prévention des accidents, la sûreté maritime (lutte contre les actes illicites : terrorisme, piraterie, brigandage) et la protection du patrimoine marin naturel (qualité de l'environnement) et culturel (épaves, amphores...).

M. Michalowski a expliqué que le service Patrimoine naturel de la DREAL déploie et met en œuvre les politiques relatives à la préservation des richesses naturelles. Il s'attache donc à contribuer activement à enrayer la perte de biodiversité, à reconquérir la qualité de l'eau, à établir une gestion durable des ressources minérales, à mettre en valeur les paysages. En Bretagne, son action vise particulièrement la protection du littoral et des milieux marins, même si son territoire d'intervention comprend aussi le milieu terrestre exceptionnel ou ordinaire.

Ariane Regaud a présenté le CACEM, qui apporte un appui, notamment juridique, aux services et aux unités de contrôle en mer et sur les côtes. Ces derniers peuvent consulter le CACEM 24 heures sur 24 pour des questions en lien avec les prérogatives des agents de contrôle sur une dizaine de codes dont le code de l'environnement, le code rural et des pêches maritimes ou le code des transports sur des problématiques posées par les différentes polices mobilisables dans le contrôle d'une activité donnée au titre des différents codes assurant une protection de l'environnement marin, et la mobilisation des éléments légaux et matériels pour verbaliser une activité.

M. Creach a passé en revue les missions du service Espaces naturels et paysages du département du Finistère : améliorer la connaissance du patrimoine naturel, créer un espace d'échange avec les partenaires et de sensibilisation auprès des habitants, renforcer la communication autour de la stratégie d'acquisition foncière, valoriser les actions de gestion des sites menées par un tissu de gestionnaires locaux motivés et qualifiés, évaluer et suivre les fréquentations des sites et leurs impacts, améliorer et moderniser la communication liée aux Espaces Naturels Sensibles, et cela sur les 4 600 ha d'espaces naturels gérés par le Département.

Enfin, Franck Robin a rappelé que l'OFB contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides ou littoral), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvage (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche. Les inspecteurs de l'environnement de l'Office français de la biodiversité apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et font des interventions de contre braconnage. Ils veillent également à l'application de la Convention Internationale sur le commerce des espèces menacées (CITES) sur le territoire français. L'OFB organise aussi l'examen du permis de chasser et délivre le permis.

Après ces présentations détaillées, la discussion a pu s'engager avec les agents du littoral, et a fait apparaître très vite l'intense besoin de coopérations et de synergies, exprimé par tous les interlocuteurs. La présence aux rencontres de Natacha Collot, magistrate au Parquet du tribunal judiciaire de Nancy, a permis d'étendre le champ des débats au-delà du cadre de l'intervention de police, et d'aborder plus largement la question de la chaîne judiciaire et du traitement des affaires par les parquets et les formations de jugement.

Les agents présents, de même que les intervenants, ont manifesté le souhait de disposer de contacts directs et d'interlocuteurs repérés dans chacun des services pour pouvoir échanger de manière fluide et rapide informations et conseils, et mettre en œuvre des opérations conjointes pour plus d'efficacité.

Le capitaine Samson a notamment exhorté les agents à être « les yeux et les oreilles » des services de police sur les sites du Conservatoire, et à alerter l'OCLAESP sur tout constat suspect.



Une visite du siège du CACEM à Etel a permis d'aller encore plus loin dans la découverte de cet outil d'appui aux missions de police de l'environnement, qui intervient au niveau national (outre-mers inclus). Sa compétence est focalisée sur l'environnement marin.

À télécharger

documents présentés

Actualités de la mission Garderie

par Gaëlle Moreau

Responsable de la Mission Garderie/Sports de nature

au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

télécharger ➔

visites effectuées

16 mai – sites de Pen Mané

avec Typhaine Delatouche, chargée de mission Natura 2000, et Christian Danilo, garde du littoral du site, sur l'accessibilité et la police de l'environnement

17 mai – sites de l'Etang de Saint Jean par Charlotte Izard, chargée de mission N2000 Ria d'Etel, et Camille Blot-Rougeaux, chargée de mission au Conservatoire du littoral **et site des Dunes de Plouhinec** par Yaouenn Sabot, responsable de l'équipe de garderie au Grand Site de France Dunes sauvages de Gâures à Quiberon, Annabelle Morisset, agent du littoral du grand site et Gaëtan Brindejone, garde du littoral

